

La Bell Nouvelle

MOT DU MAIRE

Il nous fait plaisir de vous présenter la plus récente édition du bulletin municipal. Plusieurs dossiers ont retenu notre attention dans les derniers mois. Les soins de santé ont été au coeur de nos représentations. Le départ annoncé de certains médecins nous a amené à faire des représentations soutenues auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT). L'objectif de ces rencontres est d'ouvrir une stratégie de recrutement de médecins pour le point de services de Senneterre, de s'assurer que l'organisation des services de santé, leur complémentarité et surtout, leur proximité, soient adéquatement déployés pour la population de Senneterre et que le Centre de santé de Senneterre soit reconnu comme un lieu essentiel de proximité, avec un maximum d'autonomie.

La situation forestière nous a aussi fortement préoccupée au cours des dernières semaines. La décision américaine d'imposer un quota à l'exportation et des droits compensateurs sur le bois d'oeuvre canadien, plane à l'horizon. J'ai été très présent sur les différentes tribunes pour faire valoir l'importance de reconnaître les spécificités du régime forestier québécois et de rendre disponible, pour les producteurs de bois d'oeuvre, des garanties de prêts.

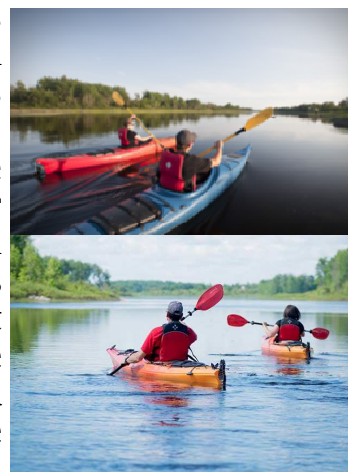


Localement, nous devons voir la fusion de nos moulins comme une opportunité de solidifier notre modèle industriel. Chaque entreprise, chaque commerçant, chaque travailleur doit revendiquer son droit au travail et à la prospérité avec ce qui deviendra une méga-usine. Nous devons travailler ensemble, les employeurs, les syndicats, les entrepreneurs et les municipalités pour innover et transformer le modèle industriel vers un modèle du futur qui assure la pérennité de notre communauté.

Jean-Maurice Matte, maire

LA BELL EN KAYAK DE RETOUR CETTE ANNÉE AVEC DU NOUVEAU

Le printemps est enfin arrivé, nous pouvons déjà parler d'activités estivales. Pourquoi ne pas faire l'essai de La Bell en kayak qui dispose de plusieurs canots et kayaks pouvant répondre à tous les besoins? Que ce soit entre amis, collègues ou sorties scolaires, tous les groupes sont les bienvenus. Surveillez, en nouveauté cette année, les formations qui vous seront offertes par un instructeur certifié. Celles-ci porteront, entre autres, sur l'initiation en eau calme et en eau vive en mettant notamment l'accent sur les différentes techniques de kayak et les éléments de prévention et de sécurité à prendre en compte lors d'activités de pagayage récréatif. Nous vous donnerons plus de détails au début de la saison estivale. Pour plus d'informations, composez le 819 737-2296 poste 222.



L'HISTOIRE DE SENNETERRE PAR LE CHEMIN DE FER



Puisque la dernière année fût couronnée de succès, l'histoire de Senneterre par le chemin de fer est de retour pour une quatrième saison consécutive. Il nous fait plaisir de vous donner accès à une autre saison, bonifiée sur plusieurs aspects, pour agrémenter davantage votre expérience. Pour la saison 2017, 5 voyages sont déjà prévus. En voici les dates : 28 mai, 18 juin, 23 juillet, 6 et 20 août. Il est

possible, pour la première fois cette année, d'acheter un certificat-cadeau pour le voyage Senneterre-Faillon. Il reste encore des places dans chacun des voyages, appelez donc dès maintenant pour faire votre réservation en contactant Mme Sylvie Chartrand, au 819 737-2296, poste 221 ou par courriel à cde@ville.senneterre.qc.ca.

BROCHURE COMMERCIALE

D'ici quelques jours, la Corporation de développement économique de Senneterre contactera, par courriel, les commerçants de Senneterre afin de valider leur intérêt à conserver et/ou ajouter de la publicité dans la brochure commerciale de Senneterre. Celle-ci vous donne le droit d'accepter les certificats du Regroupement commercial de Senneterre, de faire la publicité de votre entreprise et d'encourager votre ville dans son économie générale. Vous aurez jusqu'au 28 avril pour nous retourner votre réponse.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

La Corporation de développement économique de Senneterre invite la population à son assemblée générale annuelle qui se tiendra le 24 avril 2017 à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Senneterre au 551, 10^e Avenue. Veuillez confirmer votre présence à Mme Sylvie Chartrand au 819 737-2296, poste 221 ou par courriel à cde@ville.senneterre.qc.ca. Soyez les bienvenus!



CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS

La Ville de Senneterre désire vous aviser que les opérations pour le contrôle des insectes piqueurs sont prévues du 1^{er} avril au 15 octobre 2017. De nouveau, l'opération a été confiée à la firme G.D.G. Environnement. Pour effectuer le travail, la firme fera usage d'un aéronef et/ou hélicoptère pour traiter certaines parcelles de forêt et marécages. Le produit utilisé est le *Bti* (*Bacillus thuringiensis* variété *israelensis*), produit qui est sans danger pour la faune, la flore et les humains. La firme possède tous les permis requis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi que les autorisations de la Ville.



INVESTISSEMENT DE 878 200 \$ AU CLUB DE CURLING DE SENNETERRE



De gauche à droite : Patrick Rodrigue, directeur général, Jean-Maurice Matte, maire, Jocelyn Fillion, président du Club de curling de Senneterre, Guy Bourgeois, député d'Abitibi-Est et adjoint parlementaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, Jacline Rouleau, mairesse de la Municipalité de la Paroisse de Senneterre et Félix Leblond, coordonnateur des loisirs

La Ville de Senneterre était heureuse d'accueillir le député d'Abitibi-Est et adjoint parlementaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, Monsieur Guy Bourgeois, dans les locaux du Club de curling de Senneterre lors d'une conférence de presse où celui-ci a fait l'annonce d'une importante subvention accordée au nom du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Monsieur Sébastien Proulx.

La Ville a présenté une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling.

Un montant de 406 569 \$ lui a été accordé pour le remplacement des compresseurs du Club de curling, ainsi que certaines améliorations locatives. Le remplacement des compresseurs permettra d'obtenir une meilleure qualité de glace et réduira le temps consacré par les bénévoles pour son entretien.

Les améliorations au Club de curling, qui abrite également le Club de ski de fond et de raquettes, font partie d'un plan municipal d'amélioration des infrastructures de loisirs et de bonification de la qualité de vie du citoyen. Les travaux auront lieu au cours de l'année 2018.

NOUVELLE EMPLOYÉE

La Ville de Senneterre tient à souhaiter la bienvenue à Mme Jenny Paquin dans l'équipe des travaux publics en tant que journalier temporaire. Bienvenue Jenny!



PROGRAMME D'ASSURANCES POUR LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) a élaboré un programme d'assurance de dommages pour les organismes à but non lucratif (OBNL).

Les couvertures d'assurance de dommages offertes de base sont les suivantes :

- assurance des biens
- assurance responsabilité civile
- assurance administrateurs et dirigeants
- assurance accident des administrateurs non rémunérés et des bénévoles.

Plusieurs autres couvertures sont offertes en option. À travers le Québec, plus de 4 000 OBNL participent à ce programme et puisque l'UMQ procède par appel d'offres pour choisir un assureur, les primes sont très abordables pour les OBNL. À noter que ce programme est offert aux OBNL dûment incorporés et aux organismes ou groupes non incorporés pourvu que leurs activités soient à but non lucratif et ouvertes au public.

Le processus pour adhérer au programme est simple :

- l'organisme communique avec la Ville de Senneterre pour obtenir le formulaire de proposition d'assurance à compléter;
- l'organisme complète le formulaire et le retourne à la Ville;
- la Ville transmet le formulaire au courtier attitré au programme qui acceptera ou refusera la demande;
- si la proposition est acceptée, et si le montant de la prime convient à l'organisme, le certificat d'assurance et la facture sera transmise à l'OBNL par l'entremise de la Ville de Senneterre.

Pour plus d'information ou pour obtenir une soumission relativement à ce programme, veuillez contacter Me Hélène Veillette, greffière au 819 737-2296 poste 205 ou par courriel à hveillette@ville.senneterre.qc.ca.

DON AUX ORGANISMES

Lors de la séance du conseil municipal du 6 mars 2017, le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte (à gauche), est fier de remettre un chèque de 250 \$ à Mme Guylaine Sabourin, directrice de la formation générale des adultes du Centre l'Horizon (à droite), pour son gala de reconnaissance.



EMPLOIS D'ÉTÉ

La Ville de Senneterre, la Corporation de développement économique de Senneterre et la Commission des loisirs de Senneterre sont à la recherche de candidats pour combler des postes étudiants pour l'été 2017. Que ce soit pour le Bureau d'information touristique, les camps de jour ou les parcs et pelouses, vous êtes invités à nous faire parvenir votre curriculum vitae à l'hôtel de ville au 551, 10e Avenue ou par courriel à info@ville.senneterre.qc.ca en spécifiant l'emploi désiré.

SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ

Afin de retrouver une uniformité sur le territoire de la MRC, un protocole a été établi afin de participer sur des interventions « multi-caserne ». Le Service de sécurité incendie de Senneterre continuera son service de sauvetage d'urgence en milieu isolé pour les 3 municipalités (Ville, Paroisse et Belcourt) et est maintenant appelé à sortir sur le territoire de Val-d'Or. Jusqu'à maintenant, les pompiers ont été dépêchés à 3 reprises sur le territoire de Val-d'Or. Au budget 2017, les 3 municipalités ont accordé un montant afin que le Service de sécurité incendie procède à l'achat d'une nouvelle camionnette pouvant tirer la remorque contenant les équipements de sauvetage.

JOURNÉE INTERMUNICIPALE EN SAINES HABITUDES DE VIE

La Ville de Senneterre est fière d'avoir participé à la Journée intermunicipale en saines habitudes de vie qui s'est tenue le 16 février dernier, organisée par le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue, la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) et le Regroupement local de partenaires de la Vallée-de-l'Or soutenu par Québec en Forme. Mme Sylvie Bernier, médaillée olympique, était présente pour l'événement, agissant à titre d'ambassadrice des saines habitudes de vie au Québec et membre de l'exécutif du Regroupement pour un Québec en santé. Cette journée avait pour objectif d'outiller davantage les participants dans leur travail quotidien en favorisant la mise en place d'environnements favorables à la santé et aux saines habitudes de vie.



De gauche à droite : Félix Leblond, Hedvika Brgles, Sylvie Bernier, Carol-Anne Langlois, Jean-Maurice Matte

PROGRAMMES DE REVITALISATION DE BÂTIMENTS ET D'ENSEIGNES DE CERTAINS SECTEURS COMMERCIAUX

La Ville de Senneterre a récemment adopté deux règlements concernant des programmes de revitalisation de bâtiments et d'enseignes de certains secteurs commerciaux. Les anciens règlements, qui couvraient les années 2012 à 2016, ont connu beaucoup de succès où 102 336,09 \$ ont été accordés en subvention pour la rénovation des façades de bâtiments et 9 112,81 \$ pour les enseignes. Ces aides financières ont généré des investissements globaux de 522 430,61 \$ de la part des commerçants. L'objectif de ces nouveaux programmes de subvention est d'encourager les commerçants à rénover leur bâtiment et enseigne avant la tenue des festivités entourant le 100^e anniversaire qui aura lieu en 2019. De plus, l'esthétique générale du centre-ville s'en trouvera améliorée. La date limite pour déposer une demande est le 30 juin 2019. À la suite de la demande de plusieurs citoyens pour favoriser la mobilité de la population, un volet a été ajouté au programme en 2017, soit une subvention pouvant atteindre 75 % des dépenses liées à l'accessibilité universelle jusqu'à concurrence de 10 000 \$. Les commerçants ne seront pas obligés de rénover leur façade pour avoir droit à cette subvention et ce volet perdura jusqu'au 31 décembre 2021. En 2017, la Ville de Senneterre investit un budget de 80 000 \$ pour la rénovation de façades de bâtiments et l'accessibilité universelle, ainsi qu'un budget de plus de 6 000 \$ pour les enseignes. Les commerçants qui souhaitent obtenir de l'information sur ces nouveaux programmes de subvention peuvent communiquer avec Mme Carol-Anne Langlois, responsable de l'urbanisme, à la Ville de Senneterre au 819 7372296 poste 214 ou par courriel à clanglois@ville.senneterre.qc.ca.

ARTISTES RECHERCHÉS

Les artistes du secteur de Senneterre qui pratiquent un art visuel, tel que la peinture, le dessin ou la photographie, sont invités à profiter de la salle du conseil de la Ville de Senneterre pour exposer leurs oeuvres gratuitement. Cette salle est dotée d'un système d'éclairage permettant de mettre en valeur les chefs-d'oeuvre d'artistes de chez nous. Tant les artistes amateurs que professionnels peuvent communiquer avec M. Félix Leblond, coordonnateur des loisirs, au 819 737-2296, poste 521, afin de pouvoir bénéficier de l'achalandage de notre salle du conseil et venir y exposer leurs créations artistiques.

FLEURONS DU QUÉBEC

La Ville a adhéré cette année au programme *Les Fleurons du Québec*. Les représentants du programme analysent les efforts d'embellissement horticoles et attribuent de 1 à 5 fleurons. Il s'agit d'une cote pour l'ensemble de la ville, donc pas seulement les milieux publics, mais aussi les commerces et les résidences, c'est pourquoi la participation de tout un chacun est sollicitée afin d'embellir leur milieu de vie et de le garder propre. Tout effort d'embellissement, même les plus petits feront toute la différence. Soyons fiers de notre milieu de vie et participons à l'effort collectif, tout le monde en profitera!

ABRI TEMPORAIRE

La date limite pour démanteler les abris d'auto temporaires (Tempo) est le 1^{er} mai. Ils doivent être démantelés complètement, incluant la structure, et entreposés de façon sécuritaire. Ils pourront être réinstallés à partir du 1^{er} octobre.

PERMIS

Prévoyez-vous faire des travaux cet été? Un permis à ces fins est obligatoire. Savez-vous qu'il est possible de prendre vos permis dès maintenant? Pour accélérer vos démarches et éviter la période achalandée estivale, vous pouvez déjà passer à l'hôtel de ville prendre vos permis ou commencer à vous informer sur la réglementation.

VISITE EN PRÉVENTION RÉSIDENTIELLE

Le Service de sécurité incendie de la Ville de Senneterre en est à sa 2^e tournée de prévention. Des visites à domicile seront effectuées afin de s'assurer que les résidences sont sécuritaires et que tous les moyens de prévention sont en place. Deux règlements municipaux feront l'objet d'une vérification approfondie, soit la présence de détecteurs d'incendie et la visibilité des numéros civiques.

PERMIS DE BRÛLAGE

Saviez-vous qu'au printemps, les risques d'incendie sont essentiellement liés à l'activité humaine, puisque la foudre est peu fréquente. Les divers brûlages faits par des résidents provoquent généralement près de la moitié des incendies combattus avant la fin mai. Cette activité est réglementée par la municipalité et par la MRC de La Vallée-de-l'Or. Il faut donc s'informer des modalités à respecter avant de procéder. Un emplacement inadéquat et une mauvaise préparation sont souvent la cause d'une perte de contrôle d'un brûlage de nettoyage. En plus de menacer la forêt, le feu pourra également causer des dommages à votre habitation. N'oubliez pas de nous consulter avant d'allumer.

Ce printemps, soyons prudents!

GARE AUX ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES!

(PARTIE 2)

Qu'est-ce qu'une espèce envahissante ?

Une espèce exotique envahissante (EEE) est un animal, une plante ou un micro-organisme introduit dans un milieu où il n'est pas naturellement présent.

Ces espèces dites envahissantes détiennent un fort pouvoir de colonisation. Par leur importante capacité de reproduction et de dispersion, elles peuvent

proliférer au détriment des espèces locales et des écosystèmes. Elles s'adaptent rapidement au milieu où elles sont introduites et entrent en compétition avec les espèces indigènes et les mettent en danger.

Autant les milieux aquatiques que terrestres peuvent être touchés!

Que pouvez-vous faire ?

1. Prévention :

Comment éviter une introduction accidentelle par la navigation de plaisance et les activités de pêches ?

- Ne pas utiliser d'appâts vivants;
- Bien laver son bateau et ses équipements :

Lorsque vous changez de plan d'eau avec votre embarcation, suivre ces étapes :

- 1) Videz l'eau de cale et du vivier loin des plans d'eau;
- 2) Retirez les résidus (boue, plantes, poissons, appâts) et jetez-les loin du plan d'eau;
- 3) Nettoyer remorque, bateau et équipements de pêche :
 - a. Rincez d'abord à l'eau chaude;
 - b. Pulvériser avec un système fonctionnant sous haute pression;
 - c. Laissez sécher au soleil pendant 5 jours.
- 4) Répétez l'opération à chaque fois.

Visionnez la procédure sur Youtube, entrez : 5 étapes pour protéger son lac.

2. Détection précoce :

Localisez, photographiez et signalez les espèces exotiques envahissantes que vous croisez sur votre route lors de vos activités professionnelles ou récréatives. Vous contribuerez ainsi à protéger la biodiversité du Québec

Vous pouvez signaler vos observations sur le programme Sentinelle au :

<https://www.pub.mddefp.gouv.qc.ca/scc/observation/carteobservations>



Des fiches d'identification d'espèces sont également disponibles sur Sentinelle.

Application mobile

Vous pouvez télécharger cette application mobile sur iOS et Android.



SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA FAMILLE

Cette année, la Semaine québécoise de la famille aura lieu du 15 au 21 mai 2017. Surveillez la programmation qui sera affichée sur notre site Internet en temps et lieu. Cette année, beaucoup d'activités seront au rendez-vous!

Myriophylle à épi



- Espèce très envahissante : impacts socioéconomiques très importants -

Un fragment peut produire un individu à part entière et envahir un lac en moins de 2 ans. Espèce présente au Québec et dans certains plans d'eau de l'Abitibi-Témiscamingue. Une fois introduite, il est impossible d'éradiquer cette espèce!

Cladocère épineux



Statut : Espèce envahissante préoccupante pour l'Abitibi-Témiscamingue et confirmée au Québec.
Description : Petit crustacée qui s'accroche aux filets, aux lignes à pêche ou aux câbles divers. Ils peuvent subsister en dehors de l'eau. Espèce présente dans plusieurs lacs de l'Ontario qui bordent la frontière du Québec et qui sont très fréquentés par les pêcheurs québécois. Le risque d'introduction et de propagation n'est pas négliger.

Référence :

Contrôle des espèces aquatiques envahissantes par des stations de lavage en Abitibi-Témiscamingue
<http://obvaj.org/wp-content/uploads/2015/11/Rapport-Esp%C3%A8ces-Envahissantes-2013.pdf>
Les espèces exotiques envahissantes (MDELCC)
<http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/index.asp>



Organisme de bassin Versant
Abitibi-Jamésie

Pour toutes informations supplémentaires, observations ou questionnements, veuillez contacter l'OBVAJ :
Tél. : 819-824-4049
Courriel : informations@obvaj.org
Site internet : www.obvaj.org
Facebook : <https://www.facebook.com/eauOBVAJ/>

- 18 avril : **Séance du conseil municipal**, Hôtel de ville de Senneterre
- 19 avril : **Bingo**, Salle Marie-Reine
- 22 avril : **Soirée dansante**, Club de l'âge d'or
- 22 avril : **Prévente des cartes de membre**, Club de golf ARCN
- 23 avril : **Prévente des cartes de membre**, Club de golf ARCN
- 23 avril : **Brunch**, Club de l'âge d'or
- 25 avril : **Assemblée générale annuelle de la Société d'horticulture**, Resto Centre-ville
- 26 avril : **Bingo**, Salle Marie-Reine
- 26 avril : **Réunion annuelle**, Résidence funéraire de l'Abitibi-Témiscamingue
- 27 avril : **Souper spaghetti**, École secondaire La Concorde
- 29 avril : **Assemblée générale annuelle du Club Bell'Humeur de Senneterre FADOQ**, Manoir Universeau
- 29 avril : **Soirée dansante**, Club de l'âge d'or
- 29 avril : **Souper d'ouverture 2017**, Club de golf ARCN
- 29 avril : **Prévente des cartes de membre**, Club de golf ARCN
- 30 avril : **Prévente des cartes de membre**, Club de golf ARCN
- 1^{er} mai : **Séance du conseil municipal**, Hôtel de ville de Senneterre
- 2 mai : **Pièce de théâtre**, « 12 hommes en colère », École secondaire La Concorde
- 3 mai : **Bingo**, Salle Marie-Reine
- 6 mai : **Spectacle annuel du Studio Vision Danse**, Centre Aqua-Spec
- 7 mai : **Spectacle annuel du Studio Vision Danse**, Centre Aqua-Spec
- 10 mai : **Bingo**, Salle Marie-Reine
- 15 mai : **Séance du conseil municipal**, Hôtel de ville de Senneterre
- 17 mai : **Bingo**, Salle Marie-Reine
- 19 mai : **Festi-famille**, École secondaire La Concorde
- 24 mai : **Bingo**, Salle Marie-Reine
- 31 mai : **Bingo**, Salle Marie-Reine
- 5 juin : **Séance du conseil municipal**, Hôtel de ville de Senneterre
- 7 juin : **Bingo**, Salle Marie-Reine
- 11 juin : **Spectacle annuel du Corps Musical Les Émeraudes**, Église Saint-Paul
- 14 juin : **Bingo**, Salle Marie-Reine



Le Service de sécurité incendie est toujours à la recherche de pompiers volontaires. Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez communiquer avec Mme Maryse Langlois au 819 737-2296, poste 237.